

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE GROSSES-ROCHES

1^{ER} FÉVRIER 2021

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire tenue par le Conseil de la municipalité de Grosses-Roches le 1^{er} février 2021 à 19 h 30 par voie de conférence téléphonique.

Présences :

Madame Victoire Marin, mairesse
Monsieur Sylvain Tremblay, conseiller au siège # 2
Madame Sonia Bérubé, conseillère au siège # 3
Monsieur Serge Leblanc, conseiller au siège # 4
Madame Nicole Côté, conseillère au siège # 5
Monsieur Carol Fournier, conseiller au siège # 6

Absent :

Monsieur Dominique Ouellet, conseiller au siège # 1

Les membres présents par conférence téléphonique forment quorum. La séance est tenue sous la présidence de madame Victoire Marin, mairesse. La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Linda Imbeault est aussi présente à la conférence téléphonique.

La présente assemblée est enregistrée et sera diffusée sur le site WEB de la municipalité.

OUVERTURE

L'assemblée est déclarée régulièrement constituée par la présidente d'assemblée.

ORDRE DU JOUR

Assemblée ordinaire du 1^{er} février 2021

1. Ouverture de la séance ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Adoption des procès-verbaux;
4. Administration générale;
 - 4.1 Approbation des comptes à payer et des chèques émis;
 - 4.2 Autorisation de paiement de facture Tétra Tech pour projet rues du Rosaire et St-Jean au montant de 411.03 \$;
 - 4.3 Autorisation de paiement de facture Fédération Québécoise des municipalités finaliser plans et devis pavage rues Mgr Ross et St-Jean au montant de 1 293.19 ;
 - 4.4 Autorisation de paiement facture Fédération québécoise des Municipalités pour finaliser projet route de Grosses-Roches au montant de 109.41.
5. Adoption du règlement numéro 352 modifiant le règlement numéro 239 sur la tarification de certaines interventions du SRSI afin de modifier la grille tarifaire lors d'une intervention;

6. Faire pression auprès de la Commission scolaire afin que le transport pour les élèves de Grosses-Roches fréquentant l'école de Sainte-Félicité se fasse à partir de leur résidence au lieu d'un point entre les deux grandes côtes; (Demande de Madame Victoire Marin)
7. Suivi de dossier travaux de pavage rue Mgr Ross et St-Jean pour l'été 2021;
8. Suivi de dossier pour la réfection du mur de protection de la prise d'eau potable pour l'été 2021;
9. Suivi de dossier pour le projet de réfection des rues du Rosaire et Saint-Jean;
10. Suivi de dossier pour appel d'offres regroupé pour l'exploitation des ouvrages d'eau potable et d'eaux usées;
11. Suivi de dossier agrandissement du garage municipal pour bureau;
12. Suivi de dossier sur la mise à jour de la Politique Municipalité amie des aînés;

13. VARIA

13 a) Projet de réfection du sentier sur la digue.

14. Correspondance (voir pièces jointes s'il y a lieu)

15. Période de questions

16. Levée de la séance.

2021-02-20 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant que les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance de l'ordre du jour de la séance du 1^{er} février 2021;

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ PAR : SYLVAIN TREMBLAY

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE soit adopté l'ordre du jour de la présente séance tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification si tous les membres du Conseil sont tous présents et renoncent à la documentation 72 heures à l'avance.

ADOPTÉE

2021-02-21 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 11 JANVIER 2021

Considérant que les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2021;

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : NICOLE CÔTÉ

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2021.

ADOPTÉE

2021-02-22 APPROBATION DES MONTANTS PAYÉS ET À PAYER POUR LA PÉRIODE DU 12 JANVIER AU 1^{ER} FÉVRIER 2021

IL EST PROPOSÉ PAR : SONIA BÉRUBÉ

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE les paiements des comptes inscrits au registre des chèques pour le compte courant pour la période du 12 janvier au 1^{er} février 2021, pour un montant de 104,106.17 \$ numérotés consécutivement de 3625 à 3635 pour les chèques de payes et de 5735 à 5761 pour les chèques courants inclusivement sont approuvés.

ADOPTÉE

2021-02-23 AUTORISATION DE PAIEMENT FACTURE – TETRA TECH QI INC. – PROJET PAVAGE ET CONDUITES RUES ST-JEAN ET DU ROSAIRE – FACTURE # 60691008

IL EST PROPOSÉ PAR : CAROL FOURNIER

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal approuve la dépense et le paiement de la facture suivante, à savoir :

- Tetra Tech QI inc. # 60691008 – 411.03 \$
Coordination technique, démarrage du mandat, visite des lieux, conception préliminaire, estimation des coûts, assistance technique pour préparation d'une demande d'aide financière.

QUE le montant autorisé pour le mandat par la résolution 2020-07-113 est de 6 450.00 \$.

QUE les dépenses à ce jour incluant la présente facture sont de 5 530.00 \$, donc au 1^{er} février 2021 le budget est respecté.

QUE si le projet reçoit l'aide financière souhaitée, cette dépense sera incluse dans le 5 % des dépenses autorisées avant-projet.

ADOPTÉE

2021-02-24 AUTORISATION DE PAIEMENT FACTURE – FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS – PROJET PAVAGE RUES ST-JEAN ET MGR ROSS – FACTURE # 2446

IL EST PROPOSÉ PAR : SYLVAIN TREMBLAY

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal approuve la dépense et le paiement de la facture suivante, à savoir :

- Fédération Québécoise des Municipalités # 2446 – 1 293.19 \$
Préparation de plans et rédaction de devis

Cette facture sera remboursée avec une partie de l'aide financière de la TECQ 2019-2023.

ADOPTÉE

2021-02-25 AUTORISATION DE PAIEMENT FACTURE – FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS – PROJET ROUTE DE GROSSES-ROCHES – FACTURE # 2445

IL EST PROPOSÉ PAR : NICOLE CÔTÉ

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal approuve la dépense et le paiement de la facture suivante, à savoir :

- Fédération Québécoise des Municipalités # 2445– 109.41 \$
Finaliser le projet de la route de Grosses-Roches

Cette dépense fera partie du seuil que la municipalité doit maintenir pour avoir droit à l'aide financière de la TECQ.

ADOPTÉE

2021-02-26 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 352

IL EST PROPOSÉ PAR : SONIA BÉRUBÉ

APPUYÉ PAR : CAROL FOURNIER

ET résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents(tes) :

QUE le Conseil municipal de Grosses-Roches adopte le règlement numéro 352 modifiant le règlement numéro 329 concernant la tarification de certaines interventions du Service régional de sécurité incendie de la MRC de La Matanie et d'autres interventions dans le domaine de la sécurité publique et l'aide aux personnes afin de modifier la grille tarifaire et qu'il fait partie intégrante des règlements de la Municipalité de Grosses-Roches.

ADOPTÉE

Règlement numéro 352 modifiant le règlement numéro 329 concernant la tarification de certaines interventions du Service régional de sécurité incendie de La Matanie et d'autres interventions dans le domaine de la sécurité publique et de l'aide aux personnes

Considérant que tout le territoire de la Municipalité de Grosses-Roches est desservi dans le domaine de la sécurité incendie et d'aide aux personnes par le Service régional de sécurité incendie de la municipalité régionale de comté de La Matanie en vertu d'une entente intermunicipale et moyennant le paiement des dépenses afférentes;

Considérant que la Municipalité de Grosses-Roches fournit aussi d'autres services dans le domaine de la sécurité publique et de l'aide aux personnes;

Considérant qu'il y a lieu de modifier le règlement numéro 329 afin d'apporter une modification à la grille tarifaire;

Considérant qu'un avis de motion a été donné lors de la séance du conseil tenue le 11 janvier 2021;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Mme Sonia Bérubé, appuyé par le conseiller M. Carol Fournier et résolu à l'unanimité qu'un règlement portant le numéro 352, soit adopté et qu'il soit décrété par ce règlement ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

L'annexe de la grille tarifaire est modifiée à l'onglet « Effectifs » de la façon suivant :

Effectifs - Pour chaque membre du service incendie s'étant rendu sur les lieux (dans tous les cas, un minimum de 3 heures pour chaque membre est exigible et chargé)	75 \$/heure + frais de déplacement
--	---------------------------------------

ARTICLE 3 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur selon la Loi.

2021-02-27 AUTORISATION DE LA DÉPENSE ET DU PAIEMENT – PRIX POUR PARTICIPATION À UNE CONSULTATION CITOYENNE DANS LE CADRE DE LA MISE À JOUR DE LA POLITIQUE MADA

Considérant que la municipalité a des fonds réservés de 900 \$ dans le cadre de notre Politique Municipalité amie des aînés pouvant servir pour des activités;

Considérant que le Comité de pilotage MADA désire faire une consultation afin de permettre d'aller à la rencontre des citoyens pour déterminer les besoins spécifiques des aînés;

Considérant que les consultations doivent obligatoirement se faire autour de tous les champs d'action suivants :

Habitat et milieu de vie
Transport et mobilité
Respect et inclusion sociale
Participation sociale loisirs
Espaces extérieurs et bâtiments
Santé et services sociaux communication et information
Sécurité

Considérant que cela permettrait audit Comité de connaître les attentes et besoins des aînés et valider la connaissance des services et ressources existantes;

Considérant que les consultations seraient sous forme de questionnaire aux citoyens;

Considérant qu'il serait intéressant d'offrir des prix de participation pour motiver les citoyens à remplir ledit questionnaire;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : SYLVAIN TREMBLAY

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal approuve la dépense et le paiement pour un montant de 200 \$ pour des prix de participation qui seraient répartis comme suit :

1^{er} prix Chèque cadeau d'une valeur de 100 \$ du Magasin Général de Grosses-Roches

2^{ième} prix Chèque cadeau d'une valeur de 50 \$ du Garage Turcotte et fils

3^{ième} prix Chèque cadeau d'une valeur de 50 \$ du Salon Claudette Coiffure

QUE les noms des personnes qui auront participé au questionnaire seront déposés dans une boîte et le Conseil municipal fera le tirage lors d'une réunion du mois.

ADOPTÉE

**2021-02-28 PROJET RÉFECTION DU SENTIER SUR LA DIGUE DE PIERRE
AU HAVRE DE GROSSES-ROCHES**

Considérant que le sentier sur la digue de pierre du havre de Grosses-Roches est une infrastructure municipale qui est très appréciée et qui profite autant aux citoyens et citoyennes de Grosses-Roches, des municipalités avoisinantes et à la clientèle touristique;

Considérant que ledit sentier permet d'avancer vers le fleuve tout en admirant le magnifique paysage, les couchers de soleil, les rorquals et autres espèces;

Considérant qu'il est un atout important dans le développement et la vitalité de la municipalité;

Considérant qu'il a été construit en 1995 et qu'il aurait besoin de réparations majeures afin de conserver cette magnifique infrastructure appréciée de tous;

Considérant que la municipalité pourrait bénéficier d'un programme de soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité (FRR);

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : CAROL FOURNIER

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE la municipalité avise à MRC de La Matanie de son intention de déposer un projet de réfection du sentier sur la digue de pierre au havre de Grosses-Roches.

QUE la municipalité autorise la directrice générale à déposer une demande auprès du service de génie de la FQM pour une proposition d'honoraires professionnels pour la réfection dudit sentier incluant une visite des lieux, concept et estimation préliminaire comprenant les activités suivantes :

- Coordination technique, démarrage du mandat et analyse des intrants disponibles;
- Préparation et visite des lieux par l'ingénieur (avec la Municipalité);
- Concept préliminaire et confirmation des travaux;
- Estimation du coût des travaux avec rapport étude préliminaire;
- Assistance technique pour la préparation d'une demande d'aide financière.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Début : 19 h 40 h Fin : 19 h 42

Questions soulevées : Pont sur les TPI endommagé

La directrice est priée de s'informer auprès de la MRC si des budgets sont disponibles pour la réparation dudit pont.

2021-02-29 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR : SERGE LEBLANC

ET résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

De lever l'assemblée, il est 19 h 45.

ADOPTÉE

La présidente d'assemblée et mairesse
Victoire Marin

La directrice générale et secrétaire-trésorière
Linda Imbeault

Approbation des résolutions

Je, Victoire Marin, mairesse de la Municipalité de Grosses-Roches, approuve les résolutions votées lors de la séance ordinaire/extraordinaire, du 1^{er} février 2021, tenue par conférence téléphonique à 19 h 30.

En signant ce document, cela équivaut à la signature de chaque résolution votée lors de cette séance, exception faite de la/ou des résolutions suivantes :

_____.

Victoire Marin, mairesse

Date